

# Harfleur Zoom

Informations Municipales - numéro 87 - Octobre 2020

## LES ENFANTS DE GAÏA

POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE ZÉRO DÉCHET

Samedi  
**17 octobre 2020**  
«L'eau, source de vie»



Journée de découvertes et  
d'animations pour toute la famille

# Harfleur agit pour l'environnement

## Focus sur l'agenda :

### Rencontre entre Madame le Maire et Monsieur le Président du Département de Seine Maritime.

#### Du nouveau pour le collège Pablo Picasso...

Le jeudi 3 septembre, Madame le Maire a rencontré Bertrand Bellanger, président du département de Seine-Maritime dans le cadre du second plan « ambition collège » voté récemment par le Département.

Ensemble, ils ont visité le collège Pablo Picasso. Ce fut l'occasion de montrer toute l'importance de notre collège dans le tissu éducatif local, mais également d'en pointer la vétusté et la nécessité d'y effectuer des travaux, travaux prévus désormais par le Département à partir de 2024. Madame le Maire en a profité pour manifester son contentement vis-à-vis de l'ouverture d'une classe de sixième supplémentaire et du maintien de la classe de troisième qui devait être fermée, suite notamment à ses interventions auprès de l'académie.

#### ...Sécurité routière, complexe sportif et espace naturel du Colmoulins

Elle a également saisi l'occasion d'évoquer des dossiers d'envergure tels que la réfection du complexe sportif Maurice Thorez ou encore, les questions de sécurité sur les routes départementales. L'après-midi fut consacrée à l'exploration de l'Espace Naturel Sensible dont la ville a confié la gestion intégrale au département depuis 2018. A l'issue de cette visite, Madame le Maire et Monsieur le Président ont discuté des enjeux fondamentaux de disposer d'un tel domaine sur le territoire communal en matière de biodiversité, sans oublier les questions de valorisation auprès des Harfleurais et des habitants de l'agglomération.

La prolongation de la piste cyclable qui doit y passer, le développement d'une meilleure communication concernant les chemins pédestres qui permettent de le découvrir et les visites ponctuelles qui pourraient y être organisées ont figuré parmi les sujets évoqués. Madame le Maire a tenu à rappeler combien la coopération entre l'échelon communal et l'échelon départemental était fondamentale, mais également à souligner l'importance que le département conserve son rôle d'organisation du territoire et ses compétences sociales, tant sollicitées par les temps qui courent.

#### Quelles actions pour un Département ?

Pour rappel, les départements disposent d'un certain nombre de compétences décentralisées pour lesquelles ils disposent d'une marge de manœuvre. Parmi celles-ci la plus importante est regroupée sous l'intitulé « solidarités et cohésion territoriale ».

Elle inclut l'aide sociale à l'enfance (ASE), un travail autour du handicap et l'inclusion des personnes concernées, les personnes âgées et notamment la création et la gestion de maisons de retraites comme les aides telles que l'allocation personnalisée d'autonomie, les prestations légales d'aide sociale et enfin, la contribution à la résorption de la précarité énergétique. Par conséquent, le département est une collectivité locale pivot dans la mise en œuvre de dispositifs sociaux, choix justifié par sa dimension de proximité par rapport à la Région.



## Une reprise en douceur

La rentrée des classes est déjà derrière nous depuis plusieurs semaines. Comme chaque année, elle sonne la fin de la période estivale. Cette année toutefois, l'inquiétude concernant la reprise du COVID doit nous inciter à la prudence. Sachez que nous avons tout mis en œuvre pour qu'une vie presque normale puisse vous être proposée.

Toutes les associations se mobilisent actuellement pour organiser une reprise de leurs activités dans le respect des normes sanitaires en vigueur. Le défi est de taille car la période de confinement a généré de nouvelles attentes auxquelles les associations doivent faire face. Le respect des gestes barrières et le respect des protocoles sanitaires relèvent à la fois de la responsabilité des associations mais aussi de chaque adhérent. Confronté à cette situation inédite, il serait tentant de ne pas respecter ces mesures sous prétexte de leur incohérence. Pour autant, il me semble qu'en pareil cas, l'humilité et la prudence sont de mise.

Pour notre part, nous poursuivons nos activités. La saison culturelle va reprendre comme vous pourrez le constater dans cette édition. Tous les services municipaux s'activent pour assurer le bon fonctionnement de notre commune et répondre à vos besoins, et nous restons à votre écoute pour répondre au mieux à vos attentes. Tout ceci nécessitera une coordination, des mises en synergie, des collaborations diverses, j'aurai l'occasion de vous en reparler.

Enfin je terminerai mon propos en remerciant les adjoints et les conseillers municipaux qui s'engagent pleinement à mes côtés, tout comme les agents communaux qui travaillent avec nous et dont l'objectif est et restera le bien-être et la satisfaction des concitoyens. Leur sérieux, leur professionnalisme sont autant d'atouts essentiels pour assurer notre « bien vivre ensemble ».

Christine Morel  
Maire d'Harfleur

**Bulletin d'information  
de la ville d'Harfleur**  
Mairie d'Harfleur  
55 rue de la République  
76700 Harfleur

**Directrice de publication :**  
Christine Morel

**Rédaction :**  
Alexandra Gobbé-Anne  
Services Mairie Harfleur

**Maquette / photographie :**  
Alexandra Gobbé-Anne  
Nadia Younsi  
Éric Boucher

**Imprimeur : Bemo Graphic**  
Rue des Artisans  
BP 204  
61006 Alençon Cedex

# Rétrospective

## Rentrée scolaire

Malgré un protocole sanitaire contraignant pour tous, élèves, enseignants et parents d'élèves, la rentrée dans les établissements scolaires harfleurais s'est déroulée dans de bonnes conditions. Chacun prenant ses marques et s'adaptant aux nouvelles habitudes à prendre, sous le regard bienveillant de plusieurs membres de l'équipe municipale présents dans les écoles au matin du 2 septembre.

## Bienvenue aux nouveaux membres des équipes pédagogiques d'Harfleur !

### École A. Gide primaire

Mme RAS  
Mme ROUAT

### École maternelle Dolto

Mme Bredel

### Écoles des Caraques

Mme Lefrancois  
Mme Laurec  
Mme Quiquienpoix  
Directeur M. Savean



## Atypiques, les vitraux de Saint-Martin



Les vitraux de l'église Saint-Martin réalisés par Bernard Piffaretti, offrent à l'église d'Harfleur des couleurs et une lumière incomparables.

Au premier pas dans l'édifice, cela saute aux yeux des visiteurs. Mais derrière la beauté graphique se cache une histoire, un sens, une évocation, bref, un hommage respectueux au lieu et à son saint.

C'est ce qu'on découvre les participants à la visite organisée mi-septembre, lesquels, guidés par une professionnelle passionnée ont pu percevoir toute les subtilités de cette oeuvre unique dans la région.

## Harfleur libérée

«La libération, c'est l'acte de libérer quelqu'un, ou encore un territoire d'une puissance étrangère qui l'asservit. C'est ce sens premier que porte avant tout les livres d'Histoire et la mémoire collective. La libération s'entend au sens de reconquête de la liberté d'un peuple par le prisme d'une guerre, bien réelle, qui ne peut éviter les morts. Mais la libération représente également le « fait pour un individu, une classe, une société, de lui rendre ses droits politiques comme le fait d'obtenir pour les opprimés, le respect, l'application de la justice dans les rapports sociaux et économiques ».

**Christine Morel**





## Journées européennes du patrimoine

Durant le week-end des 19 et 20 septembre derniers, se sont déroulées les désormais traditionnelles « Journées Européennes du Patrimoine ». À cette occasion, Harfleur, en collaboration avec les « Amis du Musée » et la Cie du « Piano à pouce » avait concocté aux visiteurs, un programme varié et divertissant, pour découvrir le patrimoine harfleurais de la plus agréable des manières.

Les activités étaient réparties dans 4 lieux emblématiques de la ville : le musée du Prieuré, le château (la Mairie), l'église Saint-Martin et la porte de Rouen.

Afin de combler tous les visiteurs, les animations comprenaient : des expositions, des visites historiques, des visites théâtralisées, la découverte du chantier de fouilles et de restauration, une déambulation dans l'église Saint-Martin.

Presque 200 visiteurs étaient au rendez-vous du patrimoine, qui cette année encore, a remporté un vif succès.

Tout cela bien sûr dans le respect des normes sanitaires en vigueur, afin d'assurer la sécurité des visiteurs : gel hydroalcoolique, ventilation des espaces, jauges réduites, distanciation respectée.



# Dossier



## Un projet pour la friche rue Paul Doumer

Un projet d'installation de magasin appartenant à un réseau de boulangerie est en cours sur l'ancien emplacement de Lidl. Ce dernier, installé depuis 2016 de l'autre côté de la rue est encore propriétaire des lieux. Même si la municipalité émet des craintes face à ce nouveau projet au regard de l'impact sur les artisans locaux, force est de constater que ses pouvoirs décisionnels en la matière sont très limités.

Cette reprise en revanche, permet, sur un terrain au carrefour des 3 quartiers de la ville, la disparition de la friche actuelle et de toutes les nuisances et problèmes qui l'accompagnent.

### Un peu d'histoire

Le terrain situé à l'emplacement de l'ancien Lidl est classé « Zone d'Activités » par l'actuel Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Harfleur (le PLU est un règlement communal qui détermine les activités autorisées sur les différents terrains et secteurs).

Avant son entrée en vigueur, le règlement local d'urbanisme applicable était dénommé « Plan d'Occupation des Sols » (POS). Le terrain de la rue Paul Doumer était, à ce moment, déjà classé en zone d'activités par le POS.

### Une « verrue » dans le paysage

Depuis que l'activité commerciale existante a cessé, de nombreuses nuisances ont été à déplorer et l'aspect visuel du site n'a cessé de se dégrader :

- occupation illégale du site sur de longues durées impliquant la nécessité de réaliser des merlons (ouvrage consistant en une levée de terre destinée à servir d'obstacle) nuisant fortement à la qualité paysagère du site.

- dégradation et présence de graffitis sur le bâtiment ont accentué l'effet d'abandon des lieux. Plus le bâtiment reste inoccupé dans le temps, plus le risque de squat ou d'intrusion est important et à terme inévitable.

### Des autorisations conformes à la loi

Avant de voir un projet se concrétiser, différentes demandes d'autorisations légales obligatoires ont été déposées, elles sont garantes de la sécurité des biens et des personnes :

## Harfleur a de bons artisans !

Même si la nouveauté peut parfois éveiller la curiosité et l'envie de découvrir, il faut souligner tout de même qu'Harfleur dispose d'une offre de commerces de bouche et d'artisans de grande qualité, fidèle à la cité des 104 depuis de nombreuses années. L'équipe municipale a d'ailleurs, dans son programme, renouvelé son soutien aux commerçants harfleurais.

Pour rappel, et pour tous les Harfleurais qui souhaitent soutenir ou découvrir les artisans boulangers/pâtisseries locaux, en voici la liste :

### AU BON PAIN

4 rue Jehan de Grouchy (centre ancien)

### AU CROISSANT D'OR

6 rue des 104 (centre ancien)

### BOULANGERIE KATIA & THIERRY PIETRZAK

9 Place Guy de Maupassant (Beaulieu)

### MAISON GUEROLT

- 51 rue de la République (centre)
- 29 Place Guy de Maupassant (Beaulieu)

# Un cadre

- L'Autorisation de Travaux (AT) au titre des Etablissements Recevant du Public (ERP) : elle sert à vérifier la conformité du projet avec les règles relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et à la sécurité incendie du bâtiment
- La déclaration préalable de travaux : elle permet de vérifier que le projet est bien en conformité avec les règles d'urbanisme, que ce soit pour la modification de l'aspect extérieur du bâtiment et des espaces alentours, mais aussi pour la création d'une terrasse
- L'autorisation de pose d'enseignes : elle définit les limites de tailles, d'emplacement et d'éclairage des enseignes commerciales en accord avec les règles communales de publicité.

## Que prévoit le projet :

- la rénovation et modification des façades du bâtiment
- le réaménagement complet de l'espace intérieur
- la création d'une terrasse extérieure
- le réaménagement du parking

**A noter : il n'y aura pas de modification de la taille du bâtiment.**



## Pour trouver un repreneur adéquat

Depuis le déménagement du discount Lidl, la municipalité a établi des contacts avec des aménageurs commerciaux.

Entre 2016 et 2018, la Ville a reçu trois aménageurs commerciaux qui souhaitaient étudier le site et trouver des activités commerciales à y implanter.

Lors de chacun de ces rendez-vous la Ville a rappelé son souhait d'avoir sur le site, des activités commerciales complémentaires et non concurrentielles de celles existantes, de privilégier si possible les activités créatrices d'emplois et enfin d'avoir une qualité d'aménagement forte.

Parallèlement la Ville a également été à plusieurs reprises sollicitée directement par des candidats qui ne correspondaient pas aux critères cités ci-dessus et donc n'ont pas été retransmises à la société Lidl (par exemple la ville a écarté une demande d'installation d'une station de lavage automobile considérant que cela n'était pas suffisamment qualitatif sur cet emplacement).

## La réponse du groupement de Boulangerie-Pâtisserie

Extrait de la lettre du groupement Régional de la Boulangerie-Pâtisserie de Normandie, en réponse au courrier de Mme Christine Morel à propos du projet d'ouverture d'un réseau de boulangerie sur Harfleur.



« Je sais la difficulté et la nécessité de préserver les commerces de proximité et suis fermement convaincu de la nécessité de limiter l'installation de ces structures sur notre territoire. Ces réseaux de boulangerie {...} proposent des offres qui mettent à mal les petits commerces indépendants, qui comme vous l'indiquez à juste titre, n'ont ni les moyens humains, ni les moyens financiers pour faire face. {...} Certes, le principe de la liberté de concurrence ne peut être remis en cause mais la concurrence n'est véritablement bénéfique que lorsqu'elle est exercée loyalement {...} »

Je vous assure de tout le soutien du Groupement Régional de la Boulangerie-Pâtisserie de Normandie et reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires qui pourraient vous être utiles. »

André Sourdon - Président

# Entretien



## Questions à Mme Christine Morel

### **Mme Morel, quelles sont les possibilités dont disposent les communes pour protéger et développer leur tissu économique aujourd'hui ?**

Aujourd'hui, des possibilités existent mais elles sont limitées. Il existe un contexte législatif national qui permet aux communes d'agir sur le tissu économique. Néanmoins elles sont restreintes au niveau des commerces. Ce qui est très encadré c'est l'ouverture des débits de boissons, les activités professionnelles de santé type pharmacie. Pour le reste, les communes ont peu d'outils pour agir (et d'ailleurs, les décisions prises durant le mandat de Nicolas Sarkozy a contribué à les réduire davantage). Ici on est dans un régime de la libre concurrence, c'est une histoire de privés à privés du moment où la commune n'est pas propriétaire des lieux, ce qui est souvent le cas. Donc, cela laisse peu d'initiatives à la Commune pour intervenir. Il faut être à l'origine du projet pour pouvoir lui donner la teinte que l'on souhaite. Notre rôle, en tant que commune, est de vérifier que l'activité privée ne génère pas de nuisance pour la population et respecte le Plan local d'urbanisme (PLU).

### **Vous avez annoncé dans votre programme vouloir préserver le commerce local. Comment cela peut-il se concilier avec les limites que vous venez de pointer ?**

La Municipalité est à l'origine de choix forts en la matière. Par exemple, nous avons décidé de créer une zone de protection des surfaces commerciales au niveau du centre ville, qui est inscrite dans le PLU afin d'éviter la transformation des commerces en logements. Nous avons également fait le choix d'un service municipal dédié aux commerces et entreprises afin de répondre à leurs problématiques, par exemple : favoriser une reprise de chaque commerce en mettant en résonance les demandes avec les besoins, accompagner les commerçants afin de les mettre en relation avec différents partenaires répondant à leur problématique. Des subventions, votées en conseil municipal, ont aussi permis de déployer une aide pour les enseignes par exemple. Afin de limiter le nombre de commerces vides et d'inciter les propriétaires à les rénover pour les rendre attractifs, une taxe a été votée par le Conseil Municipal, évolutive en fonction de la durée de non location. Nous favorisons l'attractivité des commerces également en multipliant les événements et les manifestations de plein air qui leur offre l'occasion de se faire connaître. Inutile de vous rappeler notre traditionnelle fête de la Scie ou notre marché de Noël. Enfin, on essaie de travailler sur les

aspects pratiques avec les commerçants. Les escaliers de Beaulieu en sont un bel exemple puisqu'ils ont été installés à la suite des concertations que nous avons eu avec eux autour de la place Guy de Maupassant. Je ferai une brève parenthèse, si nous avons été classés parmi les villes où il fait bon vivre c'est aussi grâce à la vitalité commerciale de notre ville. La municipalité a toujours accompagné les projets et les initiatives des associations de commerçants comme des commerces individuels, à travers les animations, les réalisations municipales et une information adaptée. Elle en est d'ailleurs demandeuse car ce sont eux qui connaissent le mieux leur cœur de métier. De même que nous associons les citoyens, nous comptons associer les commerçants pour développer nos axes politiques ; nous l'avions déjà fait lorsque nous avons fermé la rue Saint Just et nous le ferons pour les initiatives futures telles que la refonte des places de stationnement.

### **Comment réagissez vous face au projet d'implantation d'une chaîne de boulangerie-pâtisserie sur le terrain de l'ancien Lidl rue Paul Doumer ?**

Avant tout, je tiens à rappeler que le terrain de l'ancien Lidl est un terrain privé et donc qu'il s'agit d'un projet entre deux entreprises privées. Notre possibilité d'intervention est très minime. Comme tout projet, il suscite des réactions diverses. Il génère l'inquiétude des boulangers qui est tout à fait compréhensible. Dès connaissance du projet, je suis allée, avec Jean-François Burel, Conseiller municipal en charge des relations avec les commerçants, à la rencontre de chaque boulanger qui le souhaitait pour évoquer avec eux l'installation de cette nouvelle entreprise. Nous avons également organisé une réunion en Mairie. A la suite de ces démarches, j'ai saisi plusieurs organismes autour de cette question pour les solliciter et leur faire part de nos craintes et interrogations. Néanmoins, la responsabilité d'un maire est de penser chaque projet dans son ensemble en étudiant la diversité de ses impacts. En l'occurrence ici, il va sans dire que sur un plan économique, l'entreprise va générer des emplois. Sur un plan esthétique également, cela répond à la grogne de bon nombre d'habitants qui ne souhaitaient plus voir une friche en plein cœur de ville. Dans tous les cas, je resterai vigilante au respect de la loi. J'ai rencontré le représentant de l'entreprise repreneuse qui s'est engagé, à ma demande, à respecter l'arrêté préfectoral imposant la fermeture, une journée complète par semaine, de tous les rayons de vente de pain.



## Un nouveau départ pour le sport

Afin de permettre au sport de reprendre vie sur la commune, la municipalité a mis en place un protocole qui encadre les conditions de déroulement des activités des différents clubs et associations sportives. Il concerne aussi tous les organismes bénéficiaires de créneaux permanents ou ponctuels au sein des différents équipements sportifs harfleurais.

### Les équipements concernés sont :

- Complexe sportif Maurice Thorez (bâtiments et extérieurs)
- Salle de sports René Cance
- Terrains de terrains de pétanque
- Tout espace municipal au sein duquel une pratique sportive régulière ou ponctuelle est pratiquée.

### Pour les organisateurs d'activités sportives Des référents COVID-19

Le protocole sanitaire de chaque club ou section devra être connu par l'ensemble des adhérents.

Chaque association devra fournir le nom de deux personnes présentes lors des entraînements et référentes COVID-19 pour s'assurer de la mise en place et du respect par tous du protocole de la Fédération mais aussi de celui de la Ville.

Ces personnes seront le lien entre la ville et l'association, elles permettent aussi d'être toujours au fait des dernières mises à jour du protocole, sachant que les mesures nationales sont susceptibles d'évoluer régulièrement comme cela a déjà été le cas par le passé.

### Ce qui est valable pour tout le monde

#### Les Conditions générales

- Le port du masque est obligatoire pour tous sur tous les sites, en intérieur et en extérieur.
- Des dispositions ont été prises afin d'éviter les croisements entre les usagers. Seuls les pratiquants des activités sont autorisés à pénétrer dans les bâtiments. Pour les activités sportives enfants, un seul accompagnateur adulte est autorisé muni d'un masque porté pendant toute la durée de la présence.
- Les gestes barrières devront être respectés par tous, et les sportifs devront arrivés en tenue de sport (seul les chaussures spécifiques pour l'intérieur pourront être mises à l'intérieur des structures).
- Le nombre total des personnes présentes dans les différents espaces est limité et défini par le protocole transmis aux usagers.
- Les douches ne seront pas accessibles. Pour chaque lieu, un vestiaire homme et un vestiaire femme, comprenant les toilettes seront à disposition. Les sacs devront être déposés dans les gradins ou les salles après le passage aux vestiaires.

• Durant l'activité, c'est le protocole propre à chaque Fédération qui devra être mis en place.

• La Ville d'Harfleur, dans le cadre de son protocole général d'entretien des bâtiment municipaux, interviendra au minimum une fois par jour pour un entretien complet des espaces intérieurs. Un entretien complémentaire sera effectué en milieu de journée sur les points de contacts, d'accroche, banc et sanitaires. Cet entretien aura lieu du lundi au dimanche inclus

Il revient à chaque référent de club, COVID 19 sur place de nettoyer le matériel qu'il utilise après chaque séance avec un virucide.

### A savoir

#### En cas de non respect

Un arrêté municipal a été pris pour permettre de mettre en garde et de sanctionner toutes personnes ne respectant pas les mesures du protocole. Cela afin d'assurer la reprise du sport dans de bonnes conditions, et pour que tout le monde soit en sécurité.



# En détail



## Les accueils au Pôle de Beaulieu

Le pôle administratif de Beaulieu, en plus d'être un lieu d'accueil public municipal, regorge de services en direction des Harfleurais. De l'accompagnement des jeunes dans leurs recherches d'emploi ou encore de logements, à l'aide juridique, en passant par l'aide aux jeunes parents, on y trouve écoute, suivi et soutien. Petit tour d'horizon de cet endroit aux allures de couteau suisse.

### > Les démarches administratives au Pôle de Beaulieu

- Locations de salles municipales
- Inscriptions scolaires et périscolaires
- Inscriptions aux activités de loisirs municipales
- Inscriptions sur les listes électorales et recensement citoyen
- Vente de titre de transport LIA pour les jeunes
- Relais avec les autres services municipaux
- Relais d'informations sur les activités associatives harfleuraises

Le pôle de Beaulieu vous accueille les lundis et mercredis de 13h45 à 17h les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h45 à 17h et le samedi de 10h à 12h.



> **La Mission Locale** accueille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, à la recherche d'un emploi ou d'une formation, elle répond aussi aux questions sur l'orientation et la vie quotidienne. Valérie GEHAN en est la conseillère généraliste, elle accueille les jeunes lors de rendez-vous collectifs ou individuels. Les mardis et vendredis sur rendez-vous. **Laurence EUDE est la conseillère « garantie jeune », dispositif d'État d'accompagnement renforcé dirigé vers l'autonomie et l'accès à l'emploi.**



> **Le Point Accueil Écoute Jeunes** pour parler, se confier, s'informer, être conseillé, ou simplement trouver une aide. En direction des jeunes de 11 à 25 ans accompagnés ou pas de leur(s) parent(s). Les lundis après-midis sur rendez-vous.

## > Le Comité pour le Logement et l'Habitat des Jeunes 76

s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans qui souhaitent trouver un logement. Il aide et conseille afin de construire un projet réaliste à la mesure des moyens de chacun. Plusieurs dispositifs sont accessibles, ils peuvent s'échelonner sur une durée de 6 à 18 mois. Chaque accompagnement s'articule différemment en fonction de la situation. La structure sous-loue également des appartements dans certains cas précis (mobilité, jeune femme en insertion professionnelle...).

**Une permanence d'aide aux démarches numériques est également disponible au Havre.**

Les jeudis matins sur rendez-vous.



## > L'avocat

accueille toutes les personnes ayant besoin de renseignements d'ordre juridique.

Permanence tous les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois sur rendez-vous.



> **Le conciliateur de justice**, nommé par la cour d'appel de Rouen, a pour mission de trouver un accord amiable en cas de conflits d'ordre privé, évitant ainsi une démarche en justice longue et coûteuse.

Les jeudis matins sur rendez-vous.

> **L'écrivain public** aide à remplir les documents administratifs, à constituer des dossiers administratifs, à réaliser des écrits spécifiques...

Les vendredis après-midi de 14h à 16h de préférence sur rendez-vous.

## > Le lieu d'accueil « Les Marmousets »

pour les familles avec des enfants en bas âge, c'est un endroit où l'anonymat et la confidentialité sont strictement respectés. On y vient pour parler, jouer et se ressourcer, sans rendez-vous et sans contrainte. Les futurs parents sont aussi les bienvenus.

Les mardis de 15h30 à 17h30 et les mercredis de 15h30 à 18h30 sans rendez-vous.



## > Le Relais Assistantes Maternelles

est un lieu de conseils aux familles depuis la recherche d'un mode de garde jusqu'à la signature du contrat de prise en charge de l'enfant. Cette aide concernant les démarches administratives est aussi valable pour les assistantes maternelles. Le RAM propose aussi des accueils collectifs enfants et adultes lors d'ateliers ludiques à but pédagogique.

Les lundis et samedis matins de 9h à 11h30 pour toutes les démarches administratives, sur rendez-vous (possibilité de rendez-vous téléphoniques).

Les mardis et vendredis matins pour les ateliers sur inscription au 02 35 51 10 53.

Les rendez-vous sont à prendre au 02 35 51 10 51.

> **FODENO** le pôle d'insertion professionnelle est ouvert à tous dès l'âge de 16 ans. Il vous accompagne dans la construction de votre projet, vous aide à la rédaction de votre CV, de votre lettre de motivation ou à préparer votre entretien.

Pour tous renseignements : 02 35 45 37 04



# En détail

## Les accueils au Pôle Accueil Population

Situé rue de la République, juste à côté de la Mairie, le Pôle Accueil Population regroupe des services administratifs qui accueillent et accompagnent les Harfleurais dans leurs démarches. Accessible à tous, il est, avec le Pôle de Beaulieu un point central où tous les Harfleurais se rendront sûrement au moins une fois dans leur vie citoyenne.

### > Inscriptions des enfants tout au long de l'année

- à l'école
- à la restauration scolaire
- aux accueils périscolaires
- au centre de loisirs du mercredi
- aux activités 12-15 ans
- au transport scolaire pour les collégiens fréquentant le collège Pablo Picasso

#### Mais aussi pendant les vacances scolaires :

- aux centres de loisirs maternels et primaires pour les enfants âgés de 3 à 12 ans
- aux stages sportifs pour les enfants âgés de 8 à 15 ans
- aux passeports vacances pour les enfants âgés de 8 à 15 ans

### > Inscription aux différentes activités proposées par la ville :

- sorties familiales organisées par la municipalité
- sorties et activités proposées aux retraités

L'ensemble de ces prestations bénéficie d'un tarif préférentiel calculé en fonction des revenus du foyer (quotient familial).

### > Calcul du quotient familial

### Aménagements dûs au Covid-19

Dans le cadre de la veille sanitaire, après examen des lieux d'accueil, la médecine du travail au delà des équipements obligatoires (installation de plexiglas, mise à disposition de gel hydroalcoolique, port du masque pour les employés et les usagers), a exigé des accueils différenciés entre les services de démarches administratives, le CCAS et le service logement. Ceci afin d'éviter une trop forte concentration de personnes ne

### > Paiement des factures pour tout ce qui peut être encaissé en mairie.

### > Démarches d'état civil

- enregistrement des naissances, des reconnaissances, des mariages, des parrainages et des décès.
- demande d'actes d'Etat Civil et livrets de familles
- légalisation de votre signature
- pacs
- demande de changement d'état civil (changement de nom ou de prénom)

### > Inhumation de l'un de vos proches

- demande et renouvellement des concessions funéraires

### > Démarches citoyennes

- inscription sur les listes électorales
- recensement militaire pour les jeunes âgés de 16 ans

### > Autres services

#### mis à votre disposition

- demande d'attestation d'accueil de personnes résidant à l'étranger
- traitement des dossiers de demande de médailles du travail
- ouverture et résiliation des compteurs d'eau

permettant pas de respecter la distanciation imposée. Ainsi jusqu'à la levée de la veille sanitaire, les accueils au Pôle Accueil Population sont modifiés comme suit :

#### Accueil Etat-Civil – Inscriptions

sur rendez-vous - tél. : 02 35 13 30 28

lundi de 9h à 12h - mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

accueil sans rendez-vous

lundi de 14h à 17h - jeudi de 9h à 14h

**Au pôle accueil population, il est également possible d'effectuer des démarches d'aides sociales [CCAS] et de logement.**

Accueil uniquement sur rendez-vous - tél. : 02 35 13 30 80

mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h - vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

## Le recensement, une participation citoyenne

**La Ville d'HARFLEUR est chargée d'organiser le recensement général de la population en collaboration avec l'INSEE. Pourquoi ? Comment ? Quand ?**

### Recensement, nouvelle formule

Depuis 2004, sous la responsabilité de la Direction des statistiques démographiques et sociales, le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Ce recensement, organisé suivant cette méthode, succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition.

Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Elles ont permis de produire les résultats du recensement, millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis, chaque année, des résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : avec abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

### Ce que dit la loi

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 (articles 156 à 158) fonde les principes d'exécution du recensement et d'authentification annuelle des populations légales des communes. Le Décret en Conseil d'État n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003 définit les modalités d'application de la loi. L'arrêté du 19 juillet 2007 encadre la diffusion des résultats du recensement de la population.

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants

et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail, domicile-études, etc...

### Le recensement, à quoi ça sert ?

Les résultats sont produits tous les ans et permettent :

- aux administrations et collectivités locales d'adapter les équipements collectifs : crèches, hôpitaux, établissements scolaires, équipements sportifs, transports... et de préparer les politiques locales ;
- aux professionnels publics et privés de mieux connaître le parc de logements ;
- aux entreprises d'avoir des données précises pour mieux connaître les marchés potentiels ou les disponibilités de main-d'œuvre sur un secteur géographique donné ;
- aux associations, notamment celles qui œuvrent dans le domaine sanitaire, social, éducatif ou culturel, de mieux agir selon les besoins de la population.

### Rappel sur la nécessité de répondre

Loi et obligations

L'article 3 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 prévoit que les personnes questionnées sont tenues de répondre aux questions du recensement, déclaré obligatoire par l'administration.

La loi précise néanmoins que les renseignements fournis par les personnes recensées sont protégés par des règles de confidentialité. Les statistiques collectées sont anonymes et les personnes qui y ont accès sont tenues au secret professionnel. Toutefois, dans le cas d'un refus de répondre, la loi prévoit une amende de 38 euros.

## La municipalité recrute : recensement de la population harfleuraise

**Pour la campagne 2021, la commune d'HARFLEUR recherche des agents recenseurs**

Sous l'autorité du coordonnateur communal, les agents recenseurs procèdent à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants. Les personnes intéressées par cet emploi sont invitées à envoyer leur CV ainsi qu'une lettre de motivation avant le 15 novembre 2020 :

Par courriel à l'adresse suivante : [mairie@harfleur.fr](mailto:mairie@harfleur.fr)

Par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de HARFLEUR - Direction des Ressources Humaines - Recensement population 2021  
55 Rue de la République - 76700 HARFLEUR

### Missions :

- Assurer la collecte des données concernant les logements et les habitants d'un secteur défini de la commune,

- Assurer le suivi des dossiers par adresse et tenir à jour le carnet de tournée,
- Rendre compte régulièrement de l'avancement du travail et faire état des situations particulières au coordonnateur.

### Profil recherché :

- Être disponible du 21 janvier au 27 février 2021 inclus,
- Rigueur, ténacité et disponibilité quotidienne : collecte et restitution des questionnaires en journée et en soirée, travail obligatoire le samedi,
- Être en capacité d'organiser de façon optimale les tournées (sens de l'orientation et méthode),
- Aptitudes relationnelles, capacité au dialogue,
- Discrétion, confidentialité et neutralité,
- Permis B recommandé, moyen de transport personnel et téléphone portable exigés.

## Accueils de loisirs

### Les animations des vacances d'automne

Du lundi 19 au vendredi 30 octobre

#### Centre Françoise Dolto - Pour les 3 - 6 ans (16 places)

**1<sup>ère</sup> semaine** : saltimbanque des jardins avec intervention d'un prof de cirque + petite représentation sur le jardin + lecture d'un conte par la bibliothèque E. Triolet

**2<sup>ème</sup> semaine** : les schtroumpfs, les champignons magiques... et la visite des jardins suspendus !

#### Centre de loisirs Les deux rives Pour les 6 - 12 ans (24 places)

**1<sup>ère</sup> semaine** : création d'une histoire sur le thème de la fête d'Halloween et en parallèle, découverte de la calligraphie.

**2<sup>ème</sup> semaine** : mise en scène et réalisation d'une danse avec un chorégraphe + de nombreux grands jeux en lien avec le thème de la semaine

Sur les 2 semaines il y aura aussi toutes sortes d'activités sur le jardin, les plantations, les récoltes et l'entretien .

En résumé, c'est l'art d'Halloween : création d'une histoire transformée en danse

En semaine 2 : danse le matin

Avec en bonus : yoga et décoration de citrouille

#### Sports vacances - Pour les 8 - 15 ans (24 places)

##### Les stages du matin

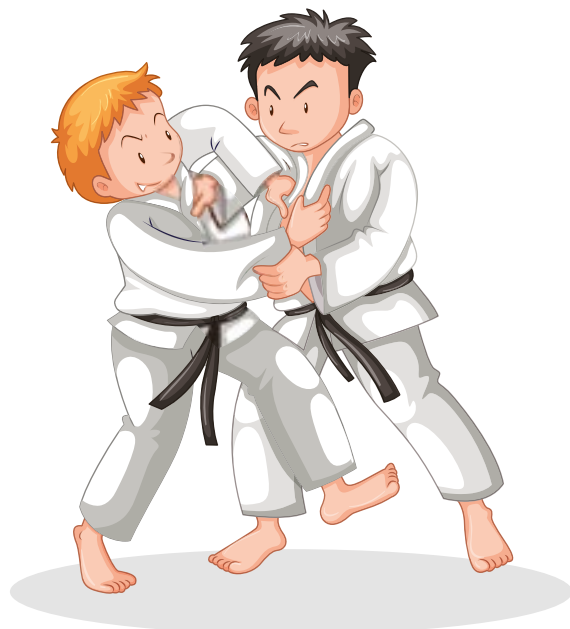
**1<sup>ère</sup> semaine** : jeux d'opposition : Judo

**2<sup>ème</sup> semaine** : activités multisports menés par l'équipe d'animation

**Les activités de l'après-midi** : une multitude d'activités sportives comme la course d'orientation, rallye nature, olympiades, jardinage...

Sortie commune deux rives (bowling)  
Préparation avec des activités sur l'histoire du jeu et/ou le calcul des points grâce à un petit quizz.

**Inscrivez-vous vite !**



# Saison culturelle 2020 / 2021 - La Forge

## Les enfants de Gaïa : l'eau, source de vie

Samedi 17 octobre de 10h à 19h

Pour la 2<sup>ème</sup> année, Harfleur organise une journée dédiée à la protection de l'environnement et du 0 déchet (initialement prévue en mars dernier et reportée en raison de la crise sanitaire).

### Des rencontres, des activités et des animations

- L'équipe municipale d'Harfleur, pour échanger sur les projets pour l'environnement.
- L'« Ecopôle » de la Station d'épuration « Edelweiss » du Havre
- La Ville de Gonfreville-l'Orcher et sa «Caravane à poules»
- Les Fringantes de Créaludick pour l'«Atelier 0 déchet»
- SCOP Epi'Boujou pour un mode de vie éco responsable
- Association « sans prétention » et le parcours de l'eau domestique
- L'AAPPMA d'Harfleur (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) pour la protection des eaux du territoire
- La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- Services techniques municipaux pour des démonstrations de désherbage «zéro phyto»

### Des expositions

- Exposition «Climat'eau» par la Direction de l'Environnement - Département de la Seine Maritime
- Exposition « Jardin naturel »

### Un marché bio et équitable

Avec l'AMAP des 104, Artisans du Monde, La Petite Surface et l'Association Epi'Boujou

Grande  
Journée  
familiale

LES ENFANTS DE GAÏA  
POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE ZÉRO DÉCHÊT

Samedi  
17 octobre 2020  
«L'eau, source de vie»

Découvrir et comprendre l'eau

L'ÉCOPÔLE CYCLE DE L'EAU Expo Climat'eau JARDIN NATUREL

La cuisine à zéro déchet MANGER BIO ET ÉQUITABLE

PRODUITS ÉCORESponsables Troc de graines

JEU "MANGER BIO ET ÉQUILIBRÉ"

La Forge - de 10h à 19h - Accès libre

Renforcements / réservations : Espace associatif et culturel La Forge  
Rue F. Chopin - 76700 Harfleur - Tél : 02 35 12 30 99  
www.harfleur.fr laforgeharfleur / Selon règles sanitaires en vigueur

### Des balades sur inscription au 02.35.25.30.09

- 2 ballades pédagogiques sur le rôle et la diversité des végétaux en ville avec la ville de Gonfreville
- 1 balade poétique autour de l'eau avec la compagnie Art Scène, parc de la mairie (14h30)

Et toute la journée, déambulation et caricatures avec Chris et Capucine de la compagnie Croq'Note.

## Kolliane en concert

KOLLIANE, de son vrai nom Camille-Kolliane Norodom est une princesse directement issue de la famille royale. Son grand cousin, SM Norodom Sihamoni est l'actuel roi du Cambodge. Originaire du Havre, Kolliane est passionnée de musique depuis l'enfance. Elle fait de la musique depuis son plus jeune âge en commençant par le piano, puis elle fait ses premières scènes dès l'âge de 12 ans.

C'est au cours d'un concours de chant, qu'elle gagne en 2007, qu'elle est remarquée par Jean-Philippe Docteur, compositeur, avec lequel elle va travailler et donner naissance à son premier album « Tranche de Vie ». Elle gagne le concours Pitch Music Center avec le titre « Les yeux fermés » ce qui l'amène à se produire sur les scènes parisiennes.

Mais c'est en 2017 que sa carrière prend un nouveau tournant. Elle devient auteure de ses propres chansons et commence la création de son deuxième album dans un style Folk/Soul. Sa voix feutrée nous transporte dans son univers, aux portes du blues...

**Kolliane en concert / Formule cabaret**

**Vendredi 16 octobre - 19h**

**Spectacle gratuit**



## Ateliers musicaux pour les scolaires avec Kolliane, ses musiciens et intervenants professionnels

Les enfants vont découvrir les différentes étapes de l'élaboration d'une œuvre musicale :

musique, arrangements, textes, techniques d'enregistrements... Ce sera aussi l'occasion de comprendre les causes et les facteurs de risque de l'acouphène pour aider à la prévention de ce trouble gênant et irréversible.

**Du 12 au 16 octobre**

## Exposition « Vu de ma fenêtre... »

### *Vivre le confinement et après*

A travers une sélection de photos, vidéos, témoignages imprimés et suspendus sur des grands formats, les Harfleurais et habitants de l'agglomération havraise nous confient comment ils ont vécu le confinement lié à la crise sanitaire de la Covid-19. Ensemble, ils partageront aussi bien les moments de rire, mais aussi de doute.

**Exposition « Vu de ma fenêtre... »**

**Du 23 octobre au 20 novembre**





**Spectacle  
très jeune  
public**

## Les 5 sens, toute une histoire !

Ce spectacle interactif est adapté à l'univers du tout-petit.  
Un personnage découvre ses 5 sens.  
« J'entends, je vois, je sens, je bois, je touche avec mes doigts ».

Un grand cube comme seul élément de décor. De petits cubes de couleurs en correspondance avec chaque sens. Chansons traditionnelles et nouvelles, jeux de doigts et quelques signes LSF\* en introduction.  
Petit moment tendre et poétique pour les tout petits.

Les 5 sens, toute une histoire - par Makitouch & cie

De 6 mois à 4 ans

Mercredi 18 novembre - 10h30 et 15h

Tarifs : de 2,00 € à 4,50 €

\*LSF : langue des signes française



Pendant le Marché de Noël..

## Chaîne chantante à l'église Saint-Martin

Durant tout l'après-midi, des chorales se succéderont et profiteront de la belle acoustique de l'église Saint Martin pour proposer un programme éclectique qui ravira le public d'amateurs et de néophytes. Venus de toute la région normande, les choristes vous feront découvrir des répertoires variés (grands classiques, chants de Noël, gospel...) et réchaufferont vos cœurs à l'approche de l'hiver !

Chaîne chantante à l'église Saint-Martin

Dimanche 6 décembre 2020 - de 15h à 18h

Entrée libre sur réservation - selon consignes sanitaires



**Spectacle  
familial**

## La princesse au petit pois

Miné par la solitude, un jeune prince désire rencontrer une vraie princesse et parcourt le monde sans trouver chaussure à son pied !

Il croise toutes sortes de princesses, toutes plus maléfiques les unes que les autres, et l'humeur du prince oscille entre mélancolie sceptique et doute cartésien.

Quant au couple royal, il ne cesse de se chamailler et s'inquiète pour l'avenir de la lignée. Au terme d'un parcours que l'on peut qualifier d'initiatique, le prince rencontre enfin une princesse digne de ce nom, et un petit pois se retrouve hissé au rang de «sauveur du royaume»! Un monde à l'envers, où une simple légumineuse permet de révéler la véritable noblesse au grand jour!

La princesse au petit pois - par Freaks Cie - Production Cœur de Scène

A partir de 4 ans

Mercredi 9 décembre - 2 représentations : 10h et 15h

Tarifs : de 2,50 € à 5,50 €



## À venir début 2021...

### Dedans moi par Filomène et Cie

Samedi 9 janvier 2021 11h, 14h30 et 17h  
Tarif : de 3,50 € à 8,50 €  
Spectacle jeune public, de 1 à 10 ans  
Durée : 35 minutes



### Christophe Alévêque « Revue de Presse »

Samedi 23 janvier 2021  
(Report du 5 juin 2020)  
Humour - One Man Show - Tarif : de 7€ à 19€  
les billets achetés en 2020 seront réutilisables en 2021



## Musée du Prieuré

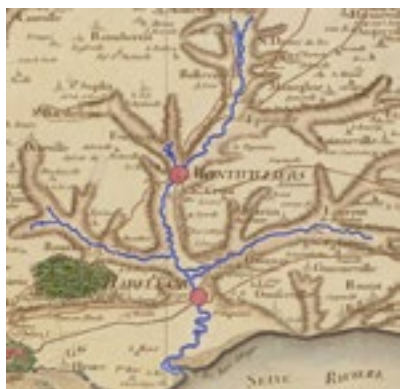
### Exposition

« La Lézarde, 1000 ans d'histoire »

Par Les Amis du musée d'Harfleur

Partez à la découverte de l'implantation des nombreux moulins sur la Lézarde et ses affluents, comprendre l'évolution du commerce, de l'artisanat puis de l'industrie et suivre l'apogée du port d'Harfleur puis la montée en puissance du Havre.

Exposition « La Lézarde, 1000 ans d'histoire »  
Jusqu'au 18 octobre



## Bibliothèque Elsa Triolet

### Heure du conte spécial Halloween

Toiles d'araignée, sorcières et citrouilles vont envahir la bibliothèque Elsa Triolet pour le plus grand bonheur des enfants.

Une sélection d'histoires «qui font un peu peur» sont au programme, les accueillants vont se déguiser et espèrent que les enfants le seront aussi.

Pas d'hésitation, il suffit de s'inscrire pour participer à ce moment inoubliable.

Heure du conte spécial Halloween

Enfants de 4 à 7 ans

Bibliothèque Elsa Triolet

Samedi 31 octobre - 17h30

Gratuit sur inscription au 02 35 45 42 27



# Conseil Municipal

## Conseil municipal du 19 septembre

**Le conseil municipal s'est réuni samedi 19 septembre de 9h30 à 12h salle du Parc. L'ordre du jour comportait 26 questions. 21 élus étaient présents, 7 étaient excusés et avaient donné une procuration, 1 élu était excusé.**

### Vœu pour Dresser

Présenté par Loïc Jamet au nom du groupe des élus communistes et républicains, le vœu suivant a été adopté à l'unanimité après débat :

Le « conseil municipal adopte le vœu suivant qui sera adressé à Madame la Sous-Préfète du Havre, à Monsieur le Député de la 8ème circonscription de Seine-Maritime, à Messieurs les Présidents du Conseil Régional et de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, à Monsieur le directeur et à Mesdames et Messieurs les représentants syndicaux de l'usine Dresser-Rand :

Suite à l'annonce du plan de licenciement concernant l'usine Dresser-Rand située au Havre et impactant potentiellement près de 300 salariés domiciliés dans l'agglomération havraise dont Harfleur, le Conseil Municipal d'Harfleur, s'inquiète de ce mauvais coup porté à l'économie de notre agglomération et des conséquences sociales qui vont en découler.

Il demande au représentant de l'État de mettre en place les conditions d'un reclassement complet des salariés concernés sur des emplois nouveaux en complément de ceux promis dans le cadre du pacte de transition énergétique.

Le conseil municipal souhaite l'organisation, avec l'ensemble des collectivités concernées, d'une table ronde permettant l'examen des impacts locaux cumulés de ce plan de licenciement et de reclassement et des mesures d'allègement fiscal annoncées par l'État dans le cadre du plan France-relance. »

### Une nouvelle centrale de production de chaleur

Une représentante du groupe Suez est venue présenter le projet d'installation du Gonfreville l'Orcher d'une centrale de production de chaleur permettant, à partir de bois (80%) et de déchets peu ou non recyclables, de produire de la chaleur alimentant la zone industrielle et les quartiers d'habitat reliés au chauffage urbain.

Le conseil municipal a émis à l'unanimité un avis favorable à ce projet considérant qu'il favorise des retombées positives pour la Ville d'Harfleur en matière éco

logique grâce à une possible extension du réseau de chaleur de l'agglomération vers les immeubles HLM du quartier de Beaulieu. Le conseil municipal a également souligné que cette extension du réseau pourra également concerner des bâtiments publics tels que l'école Gide, le Pôle de Beaulieu, le complexe sportif Maurice Thorez ainsi que le collège Pablo Picasso. D'un montant de 65 millions d'euros ce projet de centrale vapeur devrait être en route fin 2022 et créer une 15 d'emplois directs.



Source biosynergie groupe Suez

### Questions orales

Comme le permet le règlement du conseil municipal, le groupe « Harfleur, ensemble pour demain » avait déposé deux questions auxquelles Mme le maire a répondu en fin de séance.

Elle a ainsi proposé de créer un groupe de travail inter groupe sur les questions liées à la sécurité dans la ville, groupe qui rendra un rapport et des propositions au conseil municipal.

Il a également été acté d'inscrire à une prochaine commission municipale d'étude la question de la situation des taxis sur Harfleur.

La synthèse des délibérations est publiée sur le site de la ville rubrique Harfleur/ Conseil municipal. Le rapport intégral des débats sera publié après son adoption lors de la prochaine séance.

**Prochain Conseil Municipal :**

**Samedi 14 novembre**

**9h30 - La Forge**

**Les synthèses et PV des conseils  
sont disponibles sur [www.harfleur.fr](http://www.harfleur.fr)**

**Prochain conseil communautaire**

**Jeudi 19 novembre 17h**

**Carré des Docks - Le Havre**

**Les séances sont publiques**



## Info communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

### Collecte et recyclage des déchets

#### Un meilleur tri pour plus d'économies

La qualité du geste de tri se dégrade sur le territoire, ce qui pénalise fortement la filière du recyclage des déchets. La Communauté urbaine lance une campagne d'information pour rappeler les bons gestes.

Plus de 165 000 tonnes de déchets sont prises en charge chaque année par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole. Près de 85% d'entre eux sont valorisés pour être transformés en énergie, en compost ou encore recyclés.

S'agissant du recyclage des déchets, 12 000 tonnes de collectes sélectives d'emballages et papiers sont prises en charge chaque année sur le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Les habitants contribuent grandement à ces bons chiffres par leur participation au geste de tri.

Toutefois, depuis plusieurs mois, Le Havre Seine Métropole observe une recrudescence de déchets non recyclables dans les bacs jaunes. Sur certains secteurs, le taux de présence de sacs noirs peut atteindre 50 %.

#### Un surcoût de 500 000 euros par an

Ces anomalies de tri pénalisent fortement la filière du recyclage : environ un tiers des déchets déposés dans les bacs jaunes sont des erreurs de tri. Pour la collectivité, cela représente un surcoût annuel de 500 000 euros. Cette dépense est réglée par tout un chacun à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

#### Des scotchs pour signaler les erreurs de tri



Afin d'améliorer la qualité du tri, Le Havre Seine Métropole engage une opération d'information pour sensibiliser tous les habitants du territoire. Désormais, les agents de collecte identifieront les bacs jaunes contenant des anomalies de tri grâce à un scotch dont le but est de rappeler les bonnes pratiques.

Cette mesure ne doit pas décourager les habitants à pratiquer le tri des déchets, quelques secondes seulement suffisent à appréhender les bons gestes. La présence de sacs noirs est un des principaux problèmes à régler aujourd'hui. L'opacité de ces sacs empêche le contrôle visuel des agents de collecte.

La consigne à retenir est simple : tous les emballages et papiers doivent être déposés en vrac dans le bac. Si vous utilisez un sac pour les stocker temporairement il suffit donc de transvaser son contenu dans le bac.





## Une règle d'or et des faux-amis

En matière de tri des déchets, il existe une règle d'or : tous les emballages et papiers recyclables se trient, mais seuls les emballages vides, doivent être déposés dans le bac jaune, sans utiliser de sacs.

De bonne foi, certains pensent que les emballages en verre, les jouets et objets en plastique, les déchets verts et les textiles ont leur place dans le bac jaune : **ce sont des faux-amis !** Ils doivent être dirigés vers les points d'apport volontaires ou vers les centres de recyclage de la communauté urbaine

parfois même certains objets peuvent être donnés à des associations. L'application mobile TriPratik permet de tout savoir sur les bons gestes de tri.



Par ailleurs très prochainement, un guide du tri reprenant l'ensemble des consignes de tri pour le bac jaune, les centres de recyclage notamment sera également à disposition pour compléter l'application TriPratik. Enfin parce que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit un guide de la réduction des déchets est aussi en préparation.

## Le recyclage, bon pour l'environnement et le pouvoir d'achat

Le tri permet de valoriser une grande part des déchets à travers des filières de recyclage plutôt que vers leur élimination. Pour la collectivité, c'est une source importante d'économies qui se répercute sur le pouvoir d'achat des ménages : au cours de la mandature précédente, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a ainsi pu baisser trois fois de 5 %.



Plus d'infos sur le site : [www.lehavreseinemetropole.fr](http://www.lehavreseinemetropole.fr)

### Info LiA

Pour tout connaître des horaires et lignes de bus et tramways :

<http://www.transports-lia.fr>  
ou sur smartphone  
« LiA les lignes de l'agglo »

### Allo Agglo ?

Gestion des déchets, transports scolaires, les risques majeurs ? pour toutes questions sur la Communauté Urbaine,  
Tél : 02 35 22 25 25  
Site web : [www.lehavreseinemetropole.fr](http://www.lehavreseinemetropole.fr)

## Les élus à vos côtés

Vous souhaitez rencontrer un élu municipal ?

Pour prendre rendez-vous avec Madame le Maire ou un adjoint, contactez :

le cabinet du maire  
au 02 35 13 30 10  
ou mail : [cabinet@harfleur.fr](mailto:cabinet@harfleur.fr)

## Pharmacies

Dans la journée, appelez votre pharmacien habituel.

**Pharmacie Delplanque**  
35 rue de la République  
02 35 45 40 39

**Pharmacie de la place d'Armes**  
26 rue Jehan de Grouchy  
02 35 45 77 09

**Pharmacie Debris - Fievet**  
33 pl. Guy de Maupassant  
02 35 45 43 29

**Après 20h, appelez le 3237**

## Urgences

Tél. prioritairement  
15 : SAMU  
17 : Police nationale  
18 : Pompiers  
114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)  
112 : Urgence depuis un portable

Sinon, téléphonez au  
02 35 13 30 00  
un répondeur vous donnera le numéro de téléphone de l'astreinte technique de la ville



## Info travaux rue Maryse Leblanc

Des travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue Maryse Leblanc à compter de la semaine du mardi 15 au mercredi 30 octobre 2020 (sous réserve des conditions météorologiques et éventuels aléas de chantier).

## sur l'église Saint-Martin

Des travaux d'instrumentation de l'église et du clocher vont être réalisés par la société OSMOS du 19 au 23 octobre. Faisant suite aux travaux de contrôle des lignes de vies, d'enlèvement de fientes de pigeon et d'électricité qui ont eu lieu courant septembre.

Nous vous prions d'excuser la gêne qui sera occasionnée par ces travaux.

Les équipes des services techniques de la Ville se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions ou prendre note des difficultés ponctuelles que vous pourriez rencontrer lors des travaux.

Vous pouvez les contacter :

Tél : 02 35 13 30 40

Courriel :

[services.techniques@harfleur.fr](mailto:services.techniques@harfleur.fr)

## Quand l'Inrap parle d'Harfleur

Dans son Rapport d'activité annuel 2019, l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) a consacré une double page aux fouilles et au patrimoine archéologique d'Harfleur.

Il est vrai que la cité des 104 regorge de sites où les fouilles ont été plus que fructueuses (ex. «Les côteaux»). Le site ici mis à l'honneur est celui de l'impasse Gambetta qui a reçu de nombreux visiteurs grâce à l'initiative conjointe de l'INRAP et de la Ville.



# Carnet

### Naissances :

- 23/08/20 FIQUET Nathan
- 23/08/20 FIQUET Iris
- 25/08/20 AUBIN Léo
- 05/09/20 GAULTIER Maïssa
- 06/09/20 SALL Sylva
- 07/09/20 FLECHE Ange

### Mariages :

- 22/08/20 EUSEBIO Paolo ENYENGUÉ DIPOKO Lorna
- 29/08/20 SAVARY Damien et FOUQUAY Rosemarie
- 05/09/20 TRANCHARD Cédric et DAHMANI Nadia
- 12/09/20 NOEL Nicolas et LECLUZE Lucie

### Décès :

- 22/08/20 LAHALLE Eric
- 25/08/20 FOLLET Martial
- 07/09/20 LE BOURCH Laurence

## Harfleur 2026 - Groupe des élu.e.s communistes et républicains

### Deux poids, deux mesures

Le gouvernement s'apprête, encore une fois, à mettre en place un plan de relance par l'offre, c'est-à-dire en finançant les entreprises. L'idée qui prédomine est qu'en aidant les entreprises (au détriment, ici, des collectivités), on préserve ou l'on crée de l'emploi. Cette même idée a prévalu lors de la mise en œuvre du CICE, et dans les deux cas, sans contrepartie qui garantisse la création d'emploi. Pourtant, l'échec du CICE est patent, les créations d'emplois qu'on lui attribue atteignant entre 150 000 et 300 000 alors qu'il en avait été promis 1 million par le MEDEF.

Les salariés de Dresser sont bien placés pour le savoir, eux qui vont voir leurs emplois supprimés alors même que Siemens a déjà bénéficié de financement d'État dans le cadre de cette crise. Comme c'est le cas pour Dresser, ces fermetures d'usines concernent directement les Harfleurais qui la subissent de plein fouet, avec toutes ses conséquences sur leurs familles, leurs enfants, leur quotidien. En parallèle, alors que se déroulait la rentrée scolaire, les tergiversations annuelles sur l'allocation de rentrée scolaire ont fusé pour savoir si oui ou non, ce type d'aide devait être conditionnée.

Ce sont d'ailleurs ceux qui prônent une aide sans contrôle pour les uns qui souhaiteraient que l'on encadre l'aide des autres.

Il semblerait donc qu'il existe, en termes d'aides publiques deux poids deux mesures selon que l'on est riche ou qu'on ne l'est pas. Les premiers peuvent dépenser comme bon leur semble et rémunérer leurs actionnaires sans tenir compte de leurs promesses. Les seconds, eux, stigmatisés et moralisés, sont contraint toujours davantage de justifier ce qu'ils font pour des sommes pourtant bien éloignées que celles que reçoivent les entreprises.

On voit clairement de quel côté penche le gouvernement !

**Yoann Lefranc**  
Président du groupe

## Groupe d'opposition

### Groupe Harfleur ensemble pour demain

Dans l'article précédent, nous avons évoqué notre opposition au mode de répartition de la prime pour les agents de la ville. Selon nous elle ne récompensait pas suffisamment les personnes présentes sur le terrain.

Depuis, notre rencontre avec les élus syndicaux nous a apporté des éclaircissements quant à la négociation concernant cette gratification.

Il s'avère que ces derniers s'inscrivaient dans une logique proche de la nôtre. Malheureusement entre ce que l'on leur a vendu et la réalité il y a problème concernant les critères d'attribution. Lorsqu'on vante les vertus de dialogue social il faut être clair sur toute la ligne et ne pas faire endosser ses propres choix aux autres.

Comment expliquer alors, qu'on se retrouve dans la situation où deux agents du même service, qui ont fait le même travail, le même jour et le même nombre d'heures, n'ont pas eu la même prime ? On peut rejeter cette responsabilité sur les délégués syndicaux, mais ce ne sont pas eux qui font la fiche de paye.

tissants ceci, faute de place accordée dans les commissions qui décident de choses importantes pour la commune.

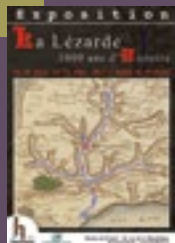
Aux dernières élections nous avons réalisé le score non négligeable de 41%. Alors pour un parti qui réclame à cor et à cri la proportionnelle intégrale ne serait-il pas judicieux de mettre ce que l'on souhaite ailleurs en actes chez soi ?

**Nacéra Vieublé**  
Présidente du groupe

Ceci est un exemple parmi d'autres. Car que dire de ces multiples délibérations qui nous sont soumises au vote sans que nous ayons tous les tenants et abou-

# A vos Agendas !

## Associations



«La Lézarde, 1000 ans d'histoire»

Exposition par Les Amis du Musée d'Harfleur

Jusqu'au dimanche 18 octobre

Musée du Prieuré



Randonnées de clôture de saison cyclo et marche

Dimanche 1er novembre de 8h30 à 12h

Ouvertes à tous

La Forge - La Taillanderie

Braderie du Secours Populaire

Mardi 13 octobre de 9h à 17h et mercredi 14 octobre de 9h à 12h30

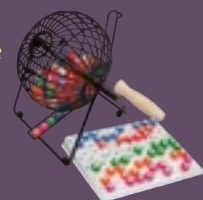
La Forge - La Taillanderie



Loto par le Club Athlétique Harfleur Beaulieu (CAHB)

Samedi 7 novembre - 19h

La Forge - La Taillanderie



Loto par l'association Femmes Solidaire

Mardi 27 octobre - 13h

Contact : 02 35 45 88 36

La Forge - La Taillanderie

**Bibliothèque Elsa Triolet**

Heure du conte spécial Halloween

Samedi 31 octobre - 17h30

Enfants de 4 à 7 ans - Venez déguisés

Accès libre sur réservation au 02 35 45 42 27



HALLOWEEN

## La Forge

Concert - Kolliane

Vendredi 16 octobre - 19h

Tarif : de 2,50 € à 5,50 €

La Forge



Exposition

«Vu de ma fenêtre»

Du 23 octobre au 20 novembre

La Forge - Accès libre

Les enfants de Gaïa  
«L'eau, source de vie»

Samedi 17 octobre de 10h à 19h

Une journée autour de la protection de l'environnement et du 0 déchet. Des ateliers créatifs, des échanges, des jeux, des produits locaux et issus de productions biologiques.

La Forge



À venir

Les 5 sens, toute une histoire !

Spectacle pour tout-petit (6 mois à 4 ans)

Par Makitouch

Mercredi 18 novembre - 10h30 et 15h00

Tarif : de 2 € à 4,50 €

La Forge



Renseignements,  
inscriptions et billetterie :  
Accueil La Forge 02 35 13 30 09

Retrouvez tous les détails et  
les compléments d'informations sur :

[www.harfleur.fr](http://www.harfleur.fr)